



BRAVO LES CLASSES EN 7



Les classes en 7 se sont déroulées le samedi 13 mai. Après le défilé et le dépôt de la gerbe au monument aux morts, en raison de la pluie, l'apéritif a été servi à la salle de l'ancienne cure accompagné en musique par les «Z'Amuse Gueules» et les Classards ont pu partager le verre de l'amitié avec les amis, la famille et les Nérondois. Après l'excellent repas servi par M.BERNE de Panissières, les deux animatrices d'« Accroche-Coeur » nous ont offert une soirée fort sympathique. Cette belle fête s'est terminée tôt le matin avec la soupe à l'oignon préparée par Sébastien.

Les photos de J.Christophe Berchoud sont en vente au bar jusqu'à mi-juillet.
Un grand Merci à Léonie BERNARD qui a participé à la fête et aux Classards de la 8 qui ont assuré le service de la buvette.

Le bureau des Classes en 7



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
du vendredi 7 avril 2017 à 20h

Nombre de Membres : 10

En exercice : 11

Présents : 10

L'an Deux mille dix-sept, le 7 avril, à 20 heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la Présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire.

Date de convocation : 3 avril 2017

Présents : MMES et MM Gérard MONCELON, Jean BOTHERON, Xavier REYNARD, Pierre MOREL, Geneviève PLANCHE, Michel BUSSERY, Robert TISSOT, Jean Pierre BERNARD, Geneviève NICOLAS, Jocelyne PADET

Absent : M. Edouard ZGAINSKY

Secrétaire de séance : M. Pierre MOREL

Conseil Municipal du 03 mars 2017

Approbation du compte-rendu - **Unanimité des votants : 10 voix Pour**

Conseil municipal du 07 avril 2017

Approbation de l'ordre du jour - **Unanimité des votants : 10 voix Pour**

Vote du budget primitif ASSAINISSEMENT 2017

Monsieur le maire présente les chiffres du budget primitif 2017 à savoir :

Section de fonctionnement

Budget équilibré en dépenses/recettes : 20 487 €

Section investissement

Proposition d'inscription du programme suivant :

Remplacement du réseau des eaux usées rue des Écoles, du bas de la rue de la Sauverie à la Place du Pilori.

Budget équilibré en dépenses/recettes : 53 768.47 €

Le budget primitif Assainissement est approuvé à l'unanimité des présents.

Vote du budget primitif COMMUNE 2017

Monsieur le maire présente les chiffres du budget primitif 2017 à savoir :

Section de fonctionnement

Budget équilibré en dépenses/ recettes : 471 282 €

Section investissement

Proposition d'inscription des programmes suivants : (hors programme d'aménagement Global du bourg)

- Cimetière (jardin cinéraire)
- Stade (accueil camping-car aménagement divers, agencement terrain)
- Salle Henri IV (travaux amélioration salle et accessibilité)
- Chapelle (réfection vierge)
- Espace cuvage (aménagement de la placette)
- Accessibilité (Étude, WC publics place de la Mairie)
- Bâtiments (église : cadrans du clocher, école : travaux de zinguerie et suivi des toitures)
- Tour coton (rejointoiment des façades et suivi de la toiture)
- Voirie (extension des réseaux d'eau : secteur Coquillon et secteur Route de Bussières, adressage des hameaux, réfection partie rue des Écoles)
- Achat de matériel/outillage
- Immobilisations corporelles :
 - Réalisation de parkings : Grand Jardin, rue des œufs, placette du cuvage,
 - Achat d'un défibrillateur et d'un lave-vaisselle pour la salle Henri IV

Tous ces programmes sont adoptés à l'unanimité des présents.

Budget équilibré en dépenses/ recettes : 765 163,80 €

Le budget primitif de la Commune est approuvé à l'unanimité des présents

Vote des taux d'imposition des taxes communales

Suite aux transferts de charges entre les communes et la Communauté de Communes de Forez- Est, il ne subsiste que trois taxes : la taxe d'habitation, la taxe foncière (bâti) et taxe foncière (non bâti).

Une partie de ces 3 taxes est transférée à la Communauté de Communes de Forez- Est ainsi que la cotisation foncière des entreprises (CFE). Le produit de ces taxes est ensuite reversé aux communes par la communauté de Communes de Forez-Est.

Le Conseil Municipal décide pour la 3^e année consécutive de ne pas appliquer d'augmentation en 2017 sur les 3 taxes communales.

Choix de la dénomination des rues et de la numérotation des maisons

Geneviève PLANCHE informe que suite à l'entretien avec un représentant de la Poste, il serait préférable d'adopter une numérotation en mètre pour les habitations en campagne et dans les hameaux.

Un avis sera demandé au SIEL pour l'adressage relatif à l'arrivée du Très Haut Débit (fibre optique)

Un devis sera demandé à la poste pour le relevé métrique permettant la numérotation des habitations.

Création d'un poste d'Agent spécialisé de 2e classe pour le scolaire et périscolaire

Monsieur le Maire informe que l'Etat au travers de Pôle Emploi n'accorde plus à ce jour de contrats aidés financés.

Cependant le besoin d'un poste d'Agent spécialisé pour le scolaire et périscolaire existe.

Aussi sur proposition de M. le Maire le Conseil Municipal valide la création d'un poste en CDD de 24 heures par semaine (annualisé) renouvelable d'une durée de cinq ans maximum.

La procédure de recrutement sera confiée au Centre de Gestion de Saint-Etienne.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

Création d'un poste d'Agent contractuel à la commune (voirie et bâtiment)

Monsieur le Maire propose le même principe concernant l'agent de voirie actuellement en place en convertissant son contrat aidé qui arrive à son terme en juin 2017 en CDD de 24 h par semaine d'un an renouvelable.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité des présents.

Ces deux postes seront alors financés intégralement par le budget communal.

Proposition d'acquisition de la maison « Papillon » située rue des Ecoles

M. le Maire propose d'étudier le projet de l'acquisition de cette maison afin de créer un parking pour désencombrer la rue des Ecoles.

Un devis de démolition sera demandé. Le projet chiffré sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

Subvention Amendes de police

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à demander la subvention « Amendes de Police » pour la réalisation de parkings.

Bureau de vote : Élections

En préparation des élections présidentielles, un tableau de tenue du bureau de vote a été organisé par le Conseil Municipal en fonction des disponibilités de chacun des présents.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23h15

Le Maire
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance
Pierre MOREL

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE
en date du jeudi 18 mai 2017 à 20 H 00

L'an deux mille dix-sept, le dix-huit mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de NERONDE, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Gérard MONCELON, Maire, en session ordinaire, en salle du Conseil Municipal.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum est atteint.

Présents : G. MONCELON J. BOTHERON X. REYNARD P. MOREL
 M. BUSSERY R. TISSOT JP. BERNARD J. PADET
 G. NICOLAS G. PLANCHE

Absent : E. ZGAINSKI

🕒 **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du vendredi 7 avril 2017**

Compte-rendu approuvé à l'unanimité des présents.

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

👉 **Approbation de l'ordre du jour du Conseil Municipal de NERONDE du jeudi 18 mai 2017**

Il est proposé au Conseil Municipal de faire un ajout à l'ordre du jour:

- Délibération : demande de subvention dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale portant sur la réfection des WC publics.
- Achat d'une bineuse sarcleuse, demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau
- Travaux d'assainissement Place du Pilori et rue des écoles, demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

🕒 **Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT**

Monsieur X. REYNARD est désigné secrétaire de séance.

🕒 **Syndicat des (SIEMLY)**

- *Adhésion de la commune de RIVERIE au Syndicat des eaux à compter du 1er Janvier 2018.*

Mr le Maire soumet au Conseil Municipal la délibération du 24 mars 2017 prise par le Comité du Syndicat Mixte des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier acceptant l'adhésion, à compter du 1er janvier 2018, de la commune de RIVERIE et demande la modification du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la délibération du Comité du SIEMLY, en date du 24 mars 2017 approuve la modification des statuts du Syndicat pour la prise en compte de l'extension du périmètre syndical conformément à la délibération du Comité Syndical du 24 mars 2017.

Prend acte que l'adhésion de la commune de RIVERIE sera effective à compter du 1er janvier 2018.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- *Mise à disposition des bornes de puisage pour les entreprises.*

L'usage des poteaux d'incendie est exclusivement réservé aux services de défense incendie et pour les besoins de SUEZ, société exploitante du réseau syndical.

Le SIEMLY met à disposition, pour les besoins en eau des professionnels, 28 bornes de puisage, de couleur grise, actuellement en place sur le territoire, dont une borne est située sur la commune de VIOLAY et une autre sur la commune de CIVENS.

Ces bornes de distribution sont de type monétique (prépaiement par carte) et permettent de distribuer de l'eau en grande quantité dans un lieu facile d'accès et sans perturber le fonctionnement du réseau.

Les entreprises peuvent contacter SUEZ au 04.78.48.47.23 pour l'achat de carte prépayée.

- *Contribution définitive des Communes adhérentes aux charges syndicales: année 2017*

Le montant de la contribution des communes adhérentes aux charges syndicales, pour l'année 2017 a été fixé à 2,60 € par habitants. Sur la base des nouvelles populations légales millésimées 2014 en vigueur depuis le 1er Janvier 2017, la contribution définitive de la commune s'élève à la somme de 1 417 €

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

⌚ **Tarifs Assainissement 2017**

- Pour mémoire: Tarifs Assainissements 2016

Prime fixe: 43 € - M3 consommé: 0,41 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas augmenter la prime fixe ainsi que le M3 consommé pour l'exercice 2017.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

- Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) Année 2016: 1 700 €

Le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter la PFAC pour l'exercice 2017.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

⌚ **Restauration: Vierge à l'Enfant**

Après discussion, la restauration de la "Vierge à l'Enfant" (Statue en bois polychrome) est confiée à l'unanimité à l' « Atelier Noémie Polychromies".

Montant des travaux : Désinfection par anoxie dynamique, consolidations et restauration : 2 950 € H.T

L'autorisation de travaux pour la "Vierge à l'Enfant" et la demande de subvention auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes seront déposées par Monsieur le Maire.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

⌚ **Achat d'une sarcluse - demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau**

Dans le cadre de la réduction des usages non agricoles des pesticides, il est proposé au Conseil Municipal d'acheter une bineuse sarcluse électrique pour un montant de 1 800 € H.T

Pour bénéficier de la subvention auprès de l'Agence de l'eau, la commune s'est dotée d'un plan de désherbage.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

⌚ **Demande de subvention: Travaux assainissement collectif (Place du Pilori et rue des écoles)**

M. le Maire informe que la commune peut solliciter une aide financière auprès de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. L'estimation des travaux de mise en séparatif du réseau assainissement est en cours de chiffrage.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

⌚ **Délibération: Demande de subvention dans le cadre de l'Enveloppe Cantonale portant sur la réfection des WC publics.**

Pour prétendre à l'aide financière de l'Enveloppe Cantonale 2017, il est demandé au Conseil Municipal :

- de retirer la mise en accessibilité des WC publics de l'étude de l'Aménagement Global du bourg. [EAGB].
- de créer un nouveau programme : réfection et mise en accessibilité au PMR d'un sanitaire, place de la Mairie.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0	NPPAV : 0
-----------	------------	----------------	-----------

⌚ **Point sur l'adressage des hameaux. Assistance technique de la Poste.**

Pour mémoire: L'adressage du centre-ville étant terminé, il faut recenser toutes les habitations se trouvant dans les hameaux pour leur attribuer une nouvelle numérotation et une adresse correspondant à leur quartier.

La Poste ayant en la matière une nouvelle compétence, propose la réalisation du plan d'adressage des hameaux. Le coût forfaitaire de cette assistance technique s'élève à 4 200 € H.T.

Parallèlement, il est demandé au SIEL, disposant des plans numérisés de la commune, de communiquer à la municipalité les plans de la THD42, relatifs à notre territoire communal.

Il faudra recenser le nombre de bâtiments existants pour l'achat de plaques. Il conviendra de définir un nom pour chaque voie et d'y affecter une numérotation métrique. L'opération est utile au quotidien pour les services postaux, pour le repérage des GPS et les interventions des services de secours. L'assistance technique de la poste est en cours de réflexion.

⌚ **Proposition d'achat de la maison "Papillon".**

Monsieur le Maire rappelle l'opportunité d'acquérir la maison « PAPIILLON » en très mauvais état, inhabitée depuis plus de 40 ans. Son acquisition permettrait sa démolition dans le but de créer un parking contiguë à l'école publique et résoudrait le stationnement gênant des véhicules dans l'étroite rue des écoles.

Le coût d'acquisition et de démolition est estimé à 34 000 €.

Xavier REYNARD en qualité d'agent immobilier, administrateur d'immeubles, mandaté par Monsieur Hervé PAPIILLON, propriétaire des dites parcelles, ne pouvant pas être juge et partie, se retire de la salle du Conseil Municipal, pour ne prendre part à aucune discussion, ni avis, ni vote.

Après discussion, le Conseil Municipal à la majorité des présents valide l'acquisition de cette maison et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire, afin de concrétiser la vente auprès de l'Etude Notariale de Maître VIRICEL.

Décision du Conseil Municipal

POUR : 7	CONTRE : 1	ABSTENTION : 1	NPPAV : 1
----------	------------	----------------	-----------

⌚ **Dossier « Bien sans maître - Maison en ruine »**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Direction Régionale des Finances Publiques [DRFP], Service France Domaines, est chargée de la succession de "Monsieur BROUSSE et Madame CHAT". Les parcelles dépendant de la succession sont les suivantes AC 11 - AC 16 - AC 17 et AC 13. La valeur totale est estimée à 2 239 €.

Ces biens sont détenus en indivision par Mr. BROUSSE et Mme CHAT qui est décédée il y a plus de 30 ans. La Mairie peut appréhender la part de Mme CHAT en instruisant un dossier "Bien sans maître". Cela permettra à la Mairie de devenir propriétaire de l'ensemble des biens après achat de la part de Monsieur BROUSSE et validation du dossier.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'instruire un dossier "Bien sans maître" pour la part de Mme CHAT.

Messieurs Jean BOTHERON et Xavier REYNARD proposent d'instruire le dossier "Bien sans maître".

• **Questions Diverses.**

Rapporteur: Gérard MONCELON

Pour information, dans le cadre du plan ruralité bourg-centre et de l'intervention régionale auprès des communes, la demande de subvention Région 2017 / Aménagement du centre bourg phase 1 - 2017 est en cours d'instruction dans les services de la Région. Le montant prévisible de la subvention est de 34 000 €.

Rapporteur: Jean BOTHERON – Geneviève NICOLAS

Illuminations 2017 : Devis de Créditligh Illuminations pour fourniture de guirlandes lumineuses de type « cascade de lumière » : Coût : 378 € TTC

En attente de devis CITEOS, pour l'équipement de 4 traversées de rue comprenant filins, ancrages, boîtiers de branchements, installation.

Après reconnaissance sur le terrain, les points d'installation se trouveront entre les N° 20 et 27, 6 et 15 de la Grand Rue, entre la mairie et le bar et entre les N° 4 et 5 de la rue du 19 mars 1962.

Des autorisations d'installation seront demandées aux propriétaires.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la mise en place de guirlandes lumineuses.

Pour rappel : 1^{er} tour de l'élection législative dimanche 18 juin 2017 ouverture du bureau de 8 h00 à 18 h.

Prochaine réunion municipale : mardi 11 juillet 2017

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 H 00.

Le Maire
Gérard MONCELON

Le Secrétaire de séance
Xavier REYNARD

INFORMATIONS DE LA MAIRIE

Horaire et bruits de voisinage

Le week-end est souvent l'occasion de passer sa tondeuse ou de se transformer en bricoleur. Il est généralement interdit de commencer des activités bruyantes avant 10 heures et elles ne doivent pas se poursuivre l'après midi, de manière à permettre aux habitants de se reposer et de prendre leur repas dans une ambiance calme.

Il existe un arrêté préfectoral qui régleme les travaux bruyants. Ceux-ci sont autorisés :
les jours ouvrables (du lundi au vendredi) : de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30 ;
le samedi de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h ; le dimanche et jours fériés : de 10 h à 12 h.



L'aménagement de la butte de l'aire de jeux du stade continue.

Un grand MERCI à tout ceux qui concourent à l'embellissement de ce lieu :

Les bénévoles qui interviennent régulièrement, Robert Renaud en premier lieu.

On peut aussi admirer les œuvres réalisées par Pierre Planche et Jean-Pierre Bernard.



NERONDE

Protégeons nos chauves-souris

NATURA 2000 : Site à Chiroptères des Monts du Matin

Depuis 2016, l'animation du site Natura 2000 a repris en se basant sur le document d'objectif DOCOB réalisé en 2011.

Il existe actuellement 3 sites sur le territoire de la communauté de commune de Forez-Est, d'anciens tunnels ferroviaires, répartis sur 4 communes : Sainte Colombe sur Gand et Saint Just la Pendue, Néronde et Viricelles.

Dans le cadre de l'animation du site des actions ont déjà été menées au cours de l'année 2016 et vont se poursuivre tout au long de l'année 2017 dans votre commune :



- De la communication en 2016 par une présence lors de la foire froide de Néronde.
- De la sensibilisation avec des animations dans les deux classes de l'école de la commune, avec la pose de gîte à Chauve-souris au cours de l'année scolaire 2016-2017 (grâce à l'intervention du service technique de la mairie).

- Des suivis avec des comptages qui ont lieu tous les hivers, et cela depuis presque 20 ans au niveau du tunnel de votre commune. En 2017, plus d'une dizaine de chauves-souris étaient présentes dans le tunnel de la commune.

Mais cela ne s'arrête pas là, de nouvelles actions seront menées au cours de l'année 2017 dans votre commune, comme par exemple la participation de nouveau à la Foire Froide.

De plus, vous pouvez vous aussi agir de manière simple en nous contactant lorsque vous voyez des chauves-souris ou lorsque vous en avez chez vous qui nichent (et quelle chance !), mais aussi si vous devez réaliser des travaux, afin de prendre en compte leur présence.

Pour cela des fiches seront à votre disposition en Mairie, mais aussi un site internet afin de référencer au mieux vos observations (<http://chiropteres-monts-du-matin.N2000.fr> – en cours de construction).

Vous pourrez aussi trouver des brochures pour mieux comprendre les chauves-souris et leur atout pour le territoire, mais aussi concernant le moyen de cohabiter au mieux dans le cas où vous feriez des travaux chez vous



Pour plus d'information n'hésitez pas à me contacter :
Animateur Natura 2000 : Cyril TALOTTA :
04 77 27 61 81

MANIFESTATIONS Du 2ème TRIMESTRE 2017

Samedi 20 Mai - Concours de pétanque semi-nocturne du Sou des écoles



Laure ISNARD présidente du Sou des écoles remet le prix aux grands gagnants



**Fête de la musique
chez Fred et Babette**

**Belle ambiance pour
cette soirée avec les
musiciens du groupe**

« Le'Z'amuse-gueule ».

**La fête de la musique
s'est terminée tard
dans la nuit !**



ANNIVERSAIRE entre les gouttes !

La fête des 30 ans de l'ADN a connu un grand succès, malgré le temps incertain. Le groupe musical Rum'Bazar a animé les rues et la place de l'église sur laquelle de nombreux jeux avaient été installés, pour le plus grand plaisir des petits et des grands. La journée s'est terminée par le traditionnel concert à la Chapelle. Le répertoire de musique baroque (pas seulement!) proposé par l'ensemble De Si De La a enchanté l'auditoire.



La fête de l'école aux couleurs de l'Afrique

A la suite du séjour qu'ils ont effectué à Bully, avec l'association ARVEL, les enfants de l'école ont placé la fête de fin d'année sous les couleurs de l'Afrique. Une exposition dans la salle de classe regroupait costumes, instruments de musique, habitations et autres caractéristiques; une vidéo retraçait le séjour, et un spectacle en plein air a plongé le nombreux public dans les danses et les rythmes africains... On a pu apprécier le travail réalisé par les enseignantes et les aides-maternelles pour faire de cette journée un moment marquant qui clôture l'année scolaire.



CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 3ème TRIMESTRE 2017

- Vendredi 14 Juillet** **Concours de pêche de la Société de pêche l'après midi le soir, repas et animation musicale.**
- Vendredi 14 Juillet** **Grand feu d'artifice à l'étang, offert par la mairie**
- Samedi 22 Juillet** **Fête patronale (voir programme ci-joint)**
- Dimanche 23 juillet** **Fête patronale**
- Samedi 29 Juillet** **Challenge Dus Dauphin de la société de boules**
- Jeudi 17 Août** **Concours vacances de la société de boules**
- Dimanche 27 août** **Vide grenier organisé de l'ADN**
- Samedi 2 septembre** **banquet du CCAS**
- Samedi 9 septembre** **Sortie annuelle des Pas Coton**
- Samedi 23 septembre** **But d'honneur de la société de boules**
- Samedi 30 Septembre** **Grand jeu l'après midi organisé par l'Amicale Laïque**

Venez nombreux participer à toutes ses manifestations !



Si des personnes ou des associations voulaient un article ou faire passer une information sur NERONDE.COM, la commission culture en serait ravie contact à la mairie ou au 04 77 27 38 06

Animateur de réalisation et de publication : Commission « Culture et Communication »
si votre voisin n'a pas eu ce n°, il peut le demander en mairie.

Ne pas jeter sur la voie publique

Néronde



fête patronale

22 ET 23 juillet 2017

Samedi

- matin** > tournée des brioches
- 14h30** > concours de boules carrées
- 19h30** > repas dansant avec Richard Montailard

Dimanche

- matin** > tournée des brioches
- 11h30** > apéritif offert par la municipalité
- 16h** > spectacle médiéval place de l'église
- 19h** > repas avec chris animation
(assiettes anglaises)